

DOSSIER DE PRESSE

19 octobre 2016

Accompagner les parents lors d'une séparation

Un réseau de professionnels
mobilisés



INNOVATION
Partenariat
Conseils
ECOUTE
Parentalité

CONTACT PRESSE
Caf du Morbihan
Dominique Quintin
Responsable communication

Nous savons que les ruptures familiales constituent un des principaux motifs de fragilisation de la famille. Cet événement déstabilisant nécessite des réponses sur des champs multiples : juridique, psychologique, social, administratif...

Une offre complète pilotée par la Caf du Morbihan pour soutenir les parents

Accompagner les parents dans leur rôle éducatif et dans leur responsabilité familiale est un des objectifs des Caf.

Pour répondre aux besoins des parents lors de la séparation la Caf du Morbihan a développé une offre globale qui combine prestations et accompagnement social.

Ainsi, la Caf s'est associée à l'Udaf56, le CIDFF56, la Maison du droit et le Centre d'accès au droit nord Morbihan.



La séparation : un événement



Des préoccupations



Des réponses ajustées

Séances d'information collective « être parents après la séparation »



Offre d'accompagnement individuel pour les deux parents



La médiation familiale



Le recouvrement des pensions alimentaires et l'Asf



Accompagnement collectif : être parents après la séparation

Après une période d'expérimentation sur le territoire de Lorient en 2015, la Caf généralise à l'ensemble du département une nouvelle forme d'accompagnement :

Les réunions collectives « être parents après la séparation »

Depuis la rentrée 2016, les réunions ont lieu dans plusieurs villes du Morbihan : **Vannes, Lanester, Auray, Ploëmel et Pontivy.**



Ce nouveau dispositif est piloté par la Cnaf*, il s'inspire des séminaires « parentalité après la rupture » mis en œuvre par le Ministère de la Justice du Québec.

***Caisse nationale des Allocations familiales**

Les thèmes abordés en réunion collective

- **les aspects psychologiques** de la séparation : le choc, les réactions et les besoins des enfants face à la séparation
- **les aspects juridiques** : exercice de l'autorité parentale, droits de l'enfant, les différents types de séparations/divorces, les modes de résolution des conflits en matière familiale
- **la communication** suite à la séparation, entre les parents, entre les enfants et les parents
- **les services et professionnels** pour les parents : médiation familiale, travailleurs sociaux, lieux de ressources (Espaces rencontre, Laep, Reaap...)



Quelle organisation en Morbihan ?

Les séances sont animées par une médiatrice familiale, un travailleur social et un juriste.

La participation se fait sur inscription

- par appel téléphonique au 02.97.62 28 40 ou
- par mail : mediation-familiale.cafvannes@caf.cnafmail.fr

Avec la Caf du Morbihan interviennent aussi d'autres partenaires :

- l'Udaf
- le Cidff
- la Maison du droit
- le Centre d'accès aux droits nord Morbihan

Etre parents après la séparation, nos partenaires



Le CIDFF promeut l'égalité entre les femmes et les hommes à travers l'information juridique, l'accompagnement des femmes vers l'emploi et la lutte contre les violences sexistes.

La multiplicité des problématiques rencontrées par les familles lors d'une séparation rendait pertinente l'association avec la Caf du Morbihan pour offrir une information exhaustive et complémentaire.



Créée en 2007, la Maison du Droit a pour vocation de faciliter un égal accès aux droits à toute personne désireuse d'obtenir des renseignements juridiques par un accueil gratuit et confidentiel. Sollicitée à plus de 40% sur la thématique familiale, la question de la séparation et de ses conséquences juridiques (organisation du mode de garde, pension alimentaire, procédures...) est l'une des principales préoccupations des personnes accueillies.

Après la signature de la convention GIPA en 2015, c'est tout naturellement que la Maison du Droit s'engage dans ce nouveau projet « être parents après la séparation » proposé par la Caf du Morbihan.



L'UDAF est une union d'associations familiales au cœur des solidarités familiales qui a, entre autres, pour mission de mettre en œuvre tout service répondant aux besoins des familles. L'UDAF par la médiation familiale propose aux parents en cours de séparation ou déjà séparés de se rencontrer en présence d'un tiers professionnel diplômé d'Etat.

La médiation familiale c'est la volonté d'aller au-delà des différends, de se parler aujourd'hui pour construire demain.



Le Centre d'Accès au Droit Nord Morbihan est une association d'information juridique gratuite et confidentielle. Elle est généraliste et a vocation à renseigner toute personne sur ses droits et devoirs ainsi qu'à lui permettre de les faire valoir.

Présente sur 10 Communautés de Communes du Nord Morbihan elle a pour but de rapprocher l'information juridique des personnes qui en ont besoin, sur des thématiques aussi diverses que la séparation, le droit du travail, les successions, le droit administratif, les conflits de voisinage, etc. Contact pour rdv individuel 02 97 27 39 63

Accompagnement individuel

Les travailleurs sociaux de la Caf du Morbihan proposent aux parents séparés de les rencontrer pour échanger sur leurs besoins nouveaux.

Lors de ces rencontres, plusieurs aspects de la vie quotidienne sont abordés : informations sur les droits aux prestations de la Caf, parentalité et vie quotidienne, budget, environnement associatif...et information sur d'autres services de proximité.

Jusqu'à présent, un seul parent était accueilli pour un accompagnement individuel.

Nouveau en 2016 ! Accompagner individuellement les 2 parents

Lorsque les parents se séparent, tous les deux sont impactés, déboussolés et s'interrogent sur la construction d'une vie après, comment faire avec les enfants ?

Il était donc naturel que la Caf propose un accompagnement individuel aux deux parents, dans le cadre de la co-parentalité, pour permettre à chacun de disposer d'un temps d'échange personnel.



**1 126 familles ont
rencontré un travailleur
social de la Caf
suite à une séparation
en 2015**

La médiation familiale

Pour rétablir le dialogue, trouver des accords mutuellement acceptables entre les parents, la Caf du Morbihan finance les services de médiation familiale conventionnés.

Ces services se déploient sur Lorient, Auray, Vannes, Pontivy et Ploërmel.

622 personnes sont venues dans les services de médiation familiale conventionnés en 2015



Les services de médiation familiale de l'Udaf56 et de la Caf56 proposent aux parents en situation de conflit un espace commun où aborder les problèmes, où prendre en compte de manière très concrète les besoins de chacun, notamment ceux des enfants, et trouver des solutions.

Avant, après, pendant ou en-dehors de toute procédure, ces services s'adressent à tous les parents en rupture de communication

Le médiateur, tiers qualifié et impartial va aider à rétablir la communication, le dialogue et aider à trouver des accords mutuellement acceptables.

Bien des aspects peuvent être abordés en médiation familiale :

- la résidence des enfants
- le partage des biens communs
- la pension alimentaire
- les modalités d'échange d'informations entre les parents
- le partage des rôles
- les choix et règles communes portés par les parents au-delà de la séparation

Une prestation : la Gipa

La Branche famille a vocation à accompagner l'ensemble des familles ayant des enfants, dans toute leur diversité, par une offre de service combinant le versement des prestations légales et la mise en oeuvre d'une politique d'action sociale familiale et préventive.

La Gipa (*Garantie contre les impayés de pensions alimentaires*) est venue renforcer et favoriser les articulations entre les différents volets de l'offre globale autour de la séparation.

La Gipa recouvre une nouvelle prestation, l'Asf-Complémentaire et de nouvelles modalités de recouvrement des pensions alimentaires notamment en cas d'impayé de pension alimentaire.





Les intervenants

Béatrice Martellière

Directrice de la Caf du Morbihan

Elisabeth Kermorvant

Responsable du département de l'intervention sociale
Caf du Morbihan

Pierre Coquoin

Conseiller thématique parentalité
Caf du Morbihan

Anne Perron

Responsable intervention sociale en territoire
Caf du Morbihan

Vincent Marchand

Directeur général
Udaf

Céline Benoit

Directrice du Cidff du Morbihan

Albane Falini

Juriste
Centre d'accès aux droits du nord Morbihan

Emilie Cabon

Juriste
Maison du droit